

Procès-Verbal de Séance

Du Conseil Municipal

République Française

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 11

- votants : 13

L'an deux mille vingt

le 19 octobre à 20 heures

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire à la salle des Associations, sous la présidence
de M. Didier LEDENT, Maire.

Date de la convocation : 12 octobre 2020.

Présents : Mesdames Séverine CHEVALLIER, Mme Audrey FEKKAK, Marie-Claude JEANJEAN, Séverine LEDENT, Christiane TIECHON, Messieurs Bertrand COUTURIER, Frédéric HEBRARD, Christophe LACROIX, Didier LEDENT, Jean-Philippe POLLET, Jacques THOMAS.

Absents excusés : Nicolas BOULLENGER, Jean-Pierre DHANGER, Gilbert LACOURTE, pouvoir à Didier LEDENT, Christophe THIEBAUT, pouvoir à Christiane TIECHON.

Soit au total 11 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Frédéric HEBRARD

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.

N°ordre de séance : 1. Avenir Marché Passerelle *1.1 Marchés publics* 2

N°ordre de séance : 2. Décision modificative du budget *7.1 Décision budgétaire* : 2

N°ordre de séance : 3. Commission Communication 3

N°ordre de séance : 4. Questions diverses : 3

Constatant que le quorum est réuni avec 11 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance.

M. Frédéric HEBRARD est désigné secrétaire de séance.

Hommage à M. Samuel PATY : M. le Maire lit au Conseil Municipal le communiqué de l'Union des Maires de l'Oise, qui rappelle l'article 4 et l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme, et propose de rendre hommage à Monsieur Samuel PATY, qui a payé de sa vie d'avoir porté les valeurs fondamentales de la République. Une minute de silence est observée.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du Conseil précédent est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

NEANT

- Néant

N°ordre de séance : 1.**Avenant Marché Passerelle *1.1 Marchés publics***

M. le Maire expose au conseil municipal que la SNCF a imposé des normes supplémentaires pour la construction de la passerelle à côté du pont SNCF, qui ont entraîné des travaux supplémentaires, qu'il n'était pas possible de prévoir avant la signature du marché.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché suivant :

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché approuvé par délibération du 10 février 2020, relatif à la construction d'une passerelle piétons, accessible PMR, à côté du pont SNCF, passé sous forme de procédure adaptée.

Vu le projet d'avenant relatif à la modification et à l'ajout de prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Article 1 – La modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Le projet d'avenant au marché passé avec l'entreprise est approuvé tel que figurant au tableau ci-dessous :

Entreprise	MONTANT MARCHE HT	MONTANT AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT MARCHE
Groupement VIRY NGE	220 000.00 €	32 085 €	252 085 €

Article 3 – M. Le Maire est autorisé à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

N°ordre de séance : 2.**Décision modificative du budget *7.1 Décisions budgétaires* :**

M. le Maire informe que les frais d'études, inscrits aux articles 2031 et 2033 doivent, à terme, être réintégrés aux travaux, s'il y en a, ou bien être amortis.

Des frais d'études sont inscrits à l'inventaire, ainsi que des frais d'annonce, pour les travaux relatifs à la construction de la passerelle. Les travaux étant commencés, il convient de réintiquer ces frais aux dits travaux.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2315	12014	Passerelle	1 060.06 €
Total				1 060.06 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	12014	Etudes avant-projet passerelle	578.88 €
041	2033	12014	Annonce création passerelle	481.18 €
Total				1 060.06 €

N°ordre de séance : 3. Commission Communication

La commission Communication rend compte de ses travaux : la mise en place d'une page Facebook n'est plus à l'ordre du jour, car le projet retenu par le conseil municipal, lors de la dernière séance, ne peut être réalisé : notamment, il n'est plus possible de créer une page Facebook, sans autoriser les commentaires.

De ce fait, la Commission s'est tournée vers d'autres solutions, type application spécifique aux mairies, en cours d'études.

Par ailleurs, compte tenu des circonstances sanitaires, le journal communal ne pourra pas retracer les évènements de l'année, tous annulés... La Commission réfléchira à un projet de journal, en intégrant des extraits des journaux plus anciens.

Il faudra également réfléchir à rafraîchir le site internet de la commune, à le moderniser, et le rendre « Responsive », à savoir lisible sur tout type de support, écran d'ordinateur, tablette, smartphone.

N°ordre de séance : 4. Questions diverses

- Le Noël communal est annulé, par contre les colis des anciens seront bien distribués, en porte à porte : annoncer dans le flash le jour de la distribution.
- Le bureau d'études Dowaële Habitat devrait rendre un projet sous peu pour les travaux d'économie d'énergie à la salle des fêtes et à l'école.
- Les plafonniers de la mairie seront remplacés par des leds.
- Qualité de l'eau : le taux de nitrates est un peu redescendu, à 46 mg/l.
- SIRS : les élus des 3 communes se sont réunis pour étudier un projet de statut et de fonctionnement soumis par les élus de Gournay sur Aronde : sur le principe, si les élus sont d'accord, il convient encore de travailler sur le projet, et sa mise en place : il s'agirait de reprendre le fonctionnement existant avant que la commune de Gournay ne reprenne la cantine et l'accueil périscolaire en charge, à savoir l'encaissement des recettes par le SIRS, le remboursement à la commune de Gournay sur Aronde des charges de personnel relatives à la cantine et l'accueil périscolaire. Une réunion du syndicat est prévue le 3 novembre prochain, en présence de la Cheffe de poste du centre des finances publiques de Saint Just en Chaussée.
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale viendra rencontrer les élus le 26 novembre prochain, pour discuter de la carte scolaire.
- Logement au-dessus de l'épicerie : un devis pour refaire le plancher du logement a été établi, d'un montant de 11 237 €. Ce montant n'a pas été prévu au budget, par ailleurs, la commune souhaite éditer un dossier complet, pour solliciter des subventions auprès des organismes financeurs : un rdv est prévu avec un agent de la Communauté de Communes du Plateau Picard, le 1^{er} décembre prochain, pour envisager les travaux qu'il serait souhaitable de réaliser.
- Centre de loisirs : pour la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, 16 enfants sont inscrits.
- Comité des Fêtes : une seule manifestation a pu avoir lieu cette année, une réunion devrait avoir lieu d'ici peu, pour étudier les possibilités d'animation.
- Club de l'Aronde : environ 13 personnes s'impliquent dans l'association, et 2 réunions mensuelles peuvent être prévues, avec distanciation sociale, port du masque.
- Le directeur de CDC PRO a envoyé un courrier, indiquant qu'étant souffrant, il n'avait pas pu s'occuper d'évacuer les déchets sur son terrain, mais qu'il prendrait ce dossier en charge dès que sa santé le lui permettrait. A ce jour, pas d'évolution.

- Le Conseil Municipal évoque le problème récurrent de la vitesse sur la commune, ainsi que des parkings sur des emplacements gênants pour la sécurité routière, à l'école comme devant l'épicerie.
- L'Antenne Orange est apparemment en fonctionnement, le réseau est globalement meilleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 7 décembre 2020 à 20h00.